

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Délibération n° 2025/03/7

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 14 mars 2025	Affichée en Mairie le : 14 mars 2024
--------------------------	--	---	--------------------------------------

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme MACAIGNE Christèle	M. CHARO Michel	M. VILLA Victor
M. MARRELLA Vincent	M. RUPPERT José	Mme STEINBACH Danièle
M. DUMON Joël	M. BARBARAS Pascal	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à M. Didier Nobile
Mme BENCI Monique procuration à Mme Christel MACAIGNE
Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica
M. IORFIDA Serge procuration à M. MARRELLA Vincent
M. IAFRATE Michel procuration à PELTIER Xavier
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme INTERRANTE Rose Marie procuration à Mme GATTO Josiane
M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

7. Modification du tableau des effectifs – Création de poste.

Le Maire expose que dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent d'entretien et de créer 2 postes supplémentaires.

L'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent d'entretien fait suite au départ d'un agent à la retraite qui n'est pas remplacé.

Les créations de postes font suite :

- D'une part, à la nomination d'un agent de surveillance de la voie publique contractuel, lauréat du concours interne territorial d'accès au grade de Gardien-Brigadier,
- D'autre part, à l'intégration directe d'un agent dans la filière technique.

VU le Code de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

MODIFIE la durée hebdomadaire d'1 poste d'adjoint technique non complet comme ci-dessous :

Durée hebdomadaire actuelle	Proposition
1 poste à 30 h 00	1 poste à 33 h 00

DECIDE la création des postes suivants :

Emplois permanents à temps complet

Filière police municipale :

1 poste de gardien-brigadier de police municipale

Filière technique :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

PRECISE que ces agents pourront bénéficier du régime indemnitaire correspondant à leur filière, et que les emplois ainsi créés ouvrent droit, en cas de besoin, à la réalisation effective d'heures supplémentaires rémunérées.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 14 mars 2025.

Le Maire,


Lionel FOURNIER


Secrétaire de séance,


Jonathan DOLBEAU